



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2005
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes

Note du Secrétariat**

Résumé

Le Forum des Nations Unies sur les forêts et son secrétariat ont mené différentes activités de coopération et de coordination afin de promouvoir et d'appliquer les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum des Nations Unies sur les forêts et de parvenir à une gestion durable des forêts à tous les niveaux. Le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, qui est examiné à chaque session, est considéré comme un moyen pour renforcer la collaboration entre le Forum et d'autres organisations internationales, institutions et instruments liés au domaine des forêts.

Dans la présente note, les avancées réalisées par le Forum et par son secrétariat vers le renforcement de la coordination et de la coopération dans le domaine des forêts sont passées en revue. Les activités entreprises, en particulier depuis la quatrième session du Forum, pour créer des synergies avec les organes pertinents de l'ONU, avec les instruments et mécanismes internationaux et avec les organisations intergouvernementales et régionales, ainsi qu'avec les parties prenantes, de même que certaines des activités menées par le secrétariat du Forum dans le cadre du système des Nations Unies, en particulier du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, y sont décrites. S'agissant des orientations futures, la présente note propose des solutions en vue d'améliorer encore la

* E/CN.18/2005/1.

** La présente note a été soumise après la date limite car il fallait la faire approuver.



coordination et la coopération dans le domaine des forêts. L'attention du Forum est appelée sur la nécessité d'améliorer la collaboration et la coopération intersectorielles dans la gestion durable des forêts avec les centres de coordination des conventions adoptées à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les organisations internationales et régionales et leurs secrétariats et les organes du système des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–3	3
I. Renforcement de la coopération	4–15	4
A. Partenariat de collaboration sur les forêts	4	4
B. Participation des parties prenantes	5	5
C. Initiatives à l'appui du Forum menées par des pays et par des organisations	6–7	5
D. Avancées réalisées dans le cadre des partenariats et des processus sur les forêts	8–15	6
II. Coordination des politiques et programmes avec les organes de l'Organisation des Nations Unies	16–22	9
A. Le Conseil économique et social et la session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2005	16	9
B. Suivi de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies	17	9
C. Commissions techniques du Conseil économique et social et commissions régionales	18	10
D. Petits États insulaires en développement	19	10
E. Activités du secrétariat du Forum au sein du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	20–22	11
III. Organes régionaux	23–25	12
IV. Instruments internationaux et organisations internationales en rapport avec le secteur des forêts	26–37	13
A. Coordination avec les conventions découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	26–30	13
B. Coopération avec les organisations internationales compétentes	31–37	15
V. Conclusions	38–43	17
VI. Questions à examiner	44	18

Introduction

1. Aux termes de sa résolution 2000/35, adoptée le 18 octobre 2000, le Conseil économique et social a décidé que l'arrangement international sur les forêts exercerait six fonctions principales, notamment renforcer la coopération entre les organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux compétents ainsi que la coordination de leurs politiques et programmes intéressant les forêts et contribuer à l'instauration de synergies entre eux, en particulier la coordination entre donateurs. À sa première session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a intégré dans son programme de travail pluriannuel des dispositions lui permettant, à chaque session, d'examiner au titre du même point le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes. Il a également décidé de s'employer activement à créer des synergies avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts; la Commission du développement durable et d'autres commissions techniques du Conseil, ainsi qu'avec d'autres processus, organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux pertinents.

2. Dans la présente note, l'accent est placé sur les activités entreprises depuis la quatrième session du Forum. La section I porte sur le renforcement de la coopération entre le Forum, les entités membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties prenantes, ainsi que sur les initiatives des pays et des organisations à l'appui du Forum et sur les avancées réalisées dans les partenariats et les processus sur les forêts. La section II porte sur la coordination des politiques et des programmes avec les organismes des Nations Unies, la section III traite de la participation régionale et la section IV des organisations et des instruments internationaux ayant un lien avec les forêts. La note est fondée sur des rapports nationaux, sur des initiatives menées par des pays et par des organisations et sur le rapport du groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2005/2), qui s'est réuni à New York, en septembre 2004. Elle met en évidence les enseignements tirés de l'expérience et les difficultés rencontrées ainsi que les possibilités futures, et propose des thèmes de discussion. Le rapport du Secrétaire général relatif à l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts qui sera effectué par le Forum à sa cinquième session en 2005 (E/CN.18/2005/___) porte également entre autre sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes, à partir des réponses des États membres, du Partenariat de collaboration sur les forêts, et d'autres organisations et mécanismes au questionnaire sur l'examen de l'efficacité des arrangements internationaux sur les forêts figurant dans l'annexe de la résolution 4/4 du Forum relative au processus visant à faciliter cet examen.

3. Le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes tiennent une place centrale dans les travaux du Forum. À sa première session, le Forum a non seulement adopté la résolution 1/1 sur son programme de travail pluriannuel pour 2001-2005 mais aussi la résolution 1/3 sur le lancement des travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts pour aider le Forum. À sa deuxième session, le Forum a adopté la résolution 2/1, dans laquelle figuraient une déclaration ministérielle et un message du Forum au Sommet mondial pour le développement durable. Dans la déclaration, le Forum a notamment jugé nécessaire de renforcer les synergies avec les conventions liées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement¹ et appuyé l'instauration d'une

coopération effective entre le secrétariat du Forum et celui de la Convention sur la diversité biologique dans les domaines pour lesquels ils ont un intérêt commun. À sa troisième session, le Forum a adopté la résolution 3/4, dans laquelle il a souligné la nécessité de renforcer davantage le Forum, avec l'appui du Partenariat, qui est le principal organisme intergouvernemental facilitant et coordonnant la mise en place d'une gestion durable des forêts. Dans la même résolution, le Forum a accueilli favorablement la proposition du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de collaborer avec lui dans leurs domaines d'intérêt commun et a demandé au coordonnateur et chef du secrétariat du Forum de présenter les enseignements tirés par le Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum des Nations Unies sur les forêts dans le domaine de la gestion durable des forêts aux réunions de la Convention. Dans cette résolution, le Forum a également prié le Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de sa mission et de ses programmes et stratégies opérationnels, d'accorder l'attention voulue au financement des projets en rapport avec les forêts. Bien qu'à sa quatrième session, le Forum n'ait pas adopté de résolution consacrée au renforcement de la coopération, les États membres ont réaffirmé l'importance constante du renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes.

I. Renforcement de la coopération

A. Partenariat de collaboration sur les forêts

4. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a joué un rôle déterminant en apportant un appui concret au Forum et a renforcé la collaboration, la coopération et la coordination avec lui, notamment en établissant des initiatives sur la forêt entre ses membres. En 2004, le Partenariat a organisé deux réunions techniques du Groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts et trois réunions d'experts sur l'uniformisation des définitions relatives à la forêt à l'intention des différentes parties prenantes. Il a également lancé une nouvelle initiative visant la création d'un service mondial d'information forestière. La majorité de ses membres a participé activement aux sessions du Forum, fournissant des conseils techniques et prenant part aux tables rondes. En 2004, le secrétariat du Forum a également reçu un soutien direct de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale des bois tropicaux et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui ont mis du personnel à sa disposition. Le Forum donne des orientations au Partenariat mais chacun des membres de cette entité, qui participe à titre volontaire, suit les directives de son organe directeur et lui fait rapport. À cet égard, plusieurs des organes directeurs des membres du Partenariat souhaitent un renforcement de la coopération avec le Forum. Le « Partenariat de collaboration sur les forêts : cadre 2005 » (E/CN.18/2005/INF/1), présente une évaluation des progrès réalisés par le Partenariat depuis sa création, en 2001, en mettant plus particulièrement l'accent sur les initiatives communes prises par les membres du Partenariat et sur d'autres activités menées en collaboration afin de promouvoir une gestion durable des forêts dans le monde.

B. Participation des parties prenantes

5. La participation des grands groupes continue d'être améliorée afin de renforcer le rôle des parties prenantes. Des consultations entre le secrétariat du Forum et les coordonnateurs des grands groupes se sont tenues régulièrement pendant l'année. Les grands groupes ont préparé des contributions de fond à la réunion du groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts, et des représentants des grands groupes ont présenté leurs points de vue lors d'une table ronde organisée dans le cadre de cette réunion. Les experts, les représentants des gouvernements et les membres des grands groupes ont bien accueilli les résultats de la table ronde et le rapport sur ces travaux. Leur participation aux travaux de la cinquième session sera également renforcée. Les grands groupes communiquent des documents de synthèse et le Bureau de la cinquième session du Forum a décidé d'intégrer le dialogue multipartite aux séances plénières et des groupes de travail, ainsi qu'au débat de haut niveau. L'esprit de collaboration et de partenariat entre les différents groupes se renforce, leurs organisations s'efforçant de tirer parti de leurs points forts et de leur composition mutuels.

C. Initiatives à l'appui du Forum menées par des pays et par des organisations

6. Les initiatives menées par les pays et par les organisations sont un aspect essentiel des travaux du Forum. Liées à différents thèmes de son programme de travail pluriannuel, elles ont permis aux experts d'étudier ces questions avant chaque session. Au cours de la période 2001-2005, 17 initiatives auront été menées, dont 7 en prévision de la cinquième session. Leur nombre croissant témoigne du renforcement de la collaboration et des partenariats en faveur d'une exploitation durable des forêts. Il convient de noter qu'au cours de l'année écoulée, des organisations de grands groupes ont organisé trois initiatives. Ces initiatives illustrent la volonté des États membres, des organisations internationales et régionales, y compris les membres du Partenariat, ainsi que de la société civile, de collaborer et de progresser, en vue d'une gestion durable des forêts ainsi que d'appuyer les travaux du Forum. Les ateliers et les réunions d'experts sur des thèmes de plus en plus variés organisés dans le monde ont également joué un rôle important pour ce qui est de faire connaître les travaux du Forum, de provoquer une prise de conscience des problèmes liés aux forêts et de susciter des discussions. Le secrétariat du Forum a contribué à chaque initiative menée à l'appui du Forum, notamment en donnant des avis.

7. On compte, parmi les initiatives récentes, la tenue à Kilimandjaro (République-Unie de Tanzanie), du 1^{er} au 10 août 2004, d'une rencontre sur le thème : « Femmes et sylviculture : modes de subsistance et gestion de l'exploitation forestière durables », une initiative menée par la Suède sur les enseignements tirés de la gestion durable des forêts en Afrique, qui s'est achevée par un atelier tenu à Stockholm, du 18 au 22 octobre 2004; une réunion d'experts sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts et l'application des engagements internationaux dans ce domaine, tenue du 6 au 10 décembre 2004 à San José (Costa Rica); une initiative menée par le Mexique sur l'avenir de l'arrangement international sur les forêts, tenue du 25 au 28 janvier 2005 à Mexico; l'initiative menée par des organisations

sur les « Solutions pratiques pour combattre l'exploitation forestière illégale : dialogue sur les pratiques optimales pour le monde des affaires et la société civile », tenue dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), du 8 au 10 mars 2005; une réunion internationale d'experts sur le thème des « Mécanismes financiers novateurs : à la recherche de solutions durables pour assurer la viabilité financière des forêts », qui se tiendra à San José (Costa Rica) du 29 mars au 1^{er} avril 2005; et l'atelier organisé par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers sur la mise en œuvre de la restauration du paysage forestier, qui se tiendra à Petropolis (Brésil) du 4 au 8 avril 2005. Ces exemples illustrent la variété des sujets sur lesquels portent ces initiatives, qui offrent l'occasion de réunir un grand nombre de représentants de pays, d'organisations intéressées et de grands groupes de contribuer à la diffusion de l'information et d'encourager des discussions et des études approfondies, tout en attirant l'attention sur les enseignements tirés de l'application et sur les nouveaux problèmes rencontrés dans le domaine des forêts. Organisées en dehors de tout cadre officiel, ces initiatives ont porté sur différents sujets, parmi lesquels les solutions institutionnelles et juridiques aux problèmes des forêts, l'application des principes relatifs à la gestion durable des forêts, la dimension sociale et sexospécifique de l'exploitation forestière, les perspectives économiques et les considérations environnementales. Les rapports auxquels elles donnent lieu qui lui sont présentés à chaque session constituent pour le Forum des contributions d'experts très intéressantes, qui ont eu une influence sur les mesures adoptées.

D. Avancées réalisées dans le cadre des partenariats et des processus sur les forêts

8. Plusieurs processus régionaux et internationaux se sont constitués autour de thèmes relatifs à la gestion durable des forêts variant en fonction des priorités de chaque région. Les progrès réalisés concernant l'adoption de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts, l'application des lois sur les forêts, la gouvernance et le commerce international illégal des produits forestiers ont illustré comment procéder pour constituer des réseaux et des partenariats au sein des régions et entre les processus pour tirer parti de l'expérience acquise dans différentes parties du monde. Tout en entretenant un dialogue actif avec eux, le Forum a appuyé ces partenariats, notamment le Partenariat asiatique pour les forêts, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, plusieurs processus consacrés à la législation et à la gouvernance dans le domaine des forêts, le réseau des forêts modèles pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Processus de Montréal, le Traité en vue de la coopération amazonienne et le Processus de Téhéran, ainsi que d'autres processus régionaux relatifs aux critères et aux indicateurs. Certains de ces partenariats et processus sont examinés en détail dans la suite du texte.

9. *Partenariat asiatique pour les forêts.* Ce partenariat a été lancé par les gouvernements japonais et indonésien en 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable, avec l'appui d'autres gouvernements et organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il vise trois grands objectifs : la lutte contre l'abattage illégal des arbres, la lutte contre les feux de forêts et la remise en état et le reboisement des terres dégradées. En s'appuyant sur des activités internationales et régionales, la coopération a pu s'étendre à des domaines tels que

l'élaboration de politiques, de plans et de programmes sur les forêts; le renforcement des capacités en vue d'une gestion efficace des forêts; la bonne gouvernance et la législation dans le domaine des forêts; l'utilisation des données satellitaires et la cartographie de télédétection; la gestion participative; et la coordination intersectorielle au sein des gouvernements. À sa quatrième réunion, tenue à Tokyo en décembre 2004, le Partenariat a adopté une déclaration en faveur de son renforcement visant à préciser son mandat et sa structure.

10. *Partenariat pour les forêts du bassin du Congo.* L'Afrique du Sud, les États-Unis d'Amérique, Conservation International, le Fonds mondial pour la nature, la Wildlife Conservation Society, et de nombreuses autres organisations, ont créé le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, afin de promouvoir le développement économique, lutter contre la pauvreté, améliorer la gouvernance et mieux préserver les ressources naturelles dans la région. Le Partenariat est fondé sur les engagements et les plans adoptés lors du Sommet de Yaoundé et vise à créer un réseau de parcs nationaux et de zones protégées, y compris transfrontières, à améliorer la gestion des concessions forestières et à aider les populations qui dépendent des ressources des forêts et de la faune et de la flore sauvages de 11 sites clefs situés dans sept pays d'Afrique centrale : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad. Le directeur du secrétariat du Forum a participé au deuxième sommet des chefs d'État, tenu à Brazzaville en février 2005, à l'occasion duquel la France a accepté de coordonner les activités au cours des deux prochaines années. En présence des chefs d'État des sept pays du Partenariat et de la France ainsi que des représentants des chefs d'État du Burundi, du Rwanda et de Sao Tomé-et-Principe, un nouvel engagement en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale a été pris.

11. *Réseau des forêts modèles pour l'Amérique latine et les Caraïbes.* Le Réseau regroupe le Canada, l'Argentine, le Chili, la République dominicaine, le secrétariat du Réseau international des forêts modèles et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec pour objectif l'élaboration de programmes de gestion durable des forêts reflétant les priorités, les points forts, les faiblesses et les possibilités propres à la région et la fourniture d'un appui aux modèles de forêts existants.

12. *Processus relatifs à l'application des lois et à la gouvernance dans le domaine des forêts, ainsi qu'au commerce international illégal des produits forestiers.* Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)² prévoit d'« engager des actions immédiates, avec le soutien de la communauté internationale, pour faire appliquer les lois nationales sur les forêts et lutter contre le commerce international illégal des produits forestiers, y compris des ressources forestières biologiques, et fournir les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des lois nationales en la matière » [par. 45 c)]. Le problème de l'abattage illégal occupe une place de plus en plus importante dans les travaux de la communauté internationale. Plusieurs processus internationaux et régionaux traitent de l'application des lois sur les forêts, de la gouvernance et du commerce dans le secteur forestier. Depuis la première session du Forum, deux processus ministériels relatifs à la législation et à la gouvernance ont été lancés en Asie de l'Est et dans le Pacifique, ainsi qu'en Afrique. Ces processus politiques ont suscité, au niveau international, l'engagement de gouvernements producteurs, consommateurs ou donateurs de renforcer l'action

qu'ils mènent contre l'exploitation illégale des produits forestiers et contre le commerce illégal et la corruption du secteur forestier qui l'accompagnent. À la quatrième session du Forum, la Fédération de Russie a annoncé son intention d'accueillir un processus similaire pour l'Europe et l'Asie du Nord, prévu en septembre 2005. Bien qu'officiellement aucun processus ministériel n'ait été lancé dans ce domaine en Amérique latine et dans les Caraïbes, les membres de la société civile de cette région s'emploient activement à faire comprendre à la population qu'il est urgent de résoudre ces problèmes. La Banque mondiale, d'autres organisations internationales, des organismes donateurs et des gouvernements ont facilité l'exécution de ces initiatives régionales.

13. *Processus de Téhéran.* Le secrétariat des pays à faible couvert forestier élabore actuellement un plan d'action afin de renforcer les capacités de ces pays et de promouvoir l'intégration des questions relatives à la foresterie et à la forêt dans les programmes de développement nationaux. Le nouveau programme sur la dégradation des terres du Fonds pour l'environnement mondial devrait permettre de fournir une assistance financière aux pays de la région afin de les aider à appliquer les propositions d'action pertinentes du Forum/Groupe intergouvernemental sur les forêts. Compte tenu de l'importance des efforts de restauration et de conservation, le Forum souhaitera peut-être appuyer davantage les actions dans ce domaine et participer aux principales réunions et activités organisées dans le cadre du Processus de Téhéran.

14. *Processus relatifs aux critères et indicateurs.* À l'heure actuelle, les neuf principaux processus internationaux relatifs aux critères et aux indicateurs (Organisation africaine du bois, Initiative pour la forêt sèche en Asie, Initiative pour la zone aride d'Afrique subsaharienne, Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Initiative de l'Amérique centrale, Processus de Montréal, Processus du Proche-Orient, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et Proposition de Tarapoto concernant les critères et indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts amazoniennes) regroupent 149 pays qui représentent 85 % des forêts de la planète. Ces processus ont joué un rôle primordial dans la définition d'une compréhension commune de ce qui constitue une gestion durable des forêts. À sa quatrième session, par sa résolution 4/3, le Forum a identifié sept éléments thématiques fondés sur les critères définis dans les processus en cours, qui constituent un cadre de référence dans le domaine de la gestion durable des forêts. En outre, la mise à jour du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales lancée en 2005 par la FAO est structurée autour de six de ces sept éléments thématiques, ce qui contribue à uniformiser les méthodes employées pour dresser un tableau mondial complet des progrès réalisés dans le domaine de la gestion durable des forêts. Le secrétariat du Forum a participé activement à la plupart des processus. Les parties prenantes aux niveaux international, régional, national et infranational se fondent sur ces critères et indicateurs pour formuler des politiques et s'assurer de la viabilité à long terme de la gestion des forêts et des programmes dans ce domaine. Des organisations internationales, parmi lesquelles plusieurs sont membres du Partenariat, ainsi que des organisations non gouvernementales, ont apporté leur soutien à l'élaboration de ces processus et ont aidé les pays à les tester et à les appliquer aux niveaux national et infranational. Ces processus orientent également les mesures prises vers l'élaboration et l'application de critères et d'indicateurs pertinents dans le secteur de la gestion des forêts, avec la participation de nombreux partenaires, dont les

propriétaires de forêts, les populations autochtones, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

15. *Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers*. Lancé en mars 2003, ce partenariat comprend actuellement plus de 20 partenaires, dont neuf membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, plusieurs gouvernements et organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et un nombre croissant d'entreprises. Les membres du Partenariat mondial apportent leur appui aux activités de restauration du paysage dans de nombreuses régions du monde dans le cadre de projets opérationnels, de consultations nationales et d'ateliers régionaux et en créant des groupes de travail nationaux. Ils ont également élaboré plusieurs documents d'analyse et d'information. Le secrétariat du Forum a rejoint le Partenariat mondial dès sa création et a est un membre actif du comité directeur chargé de l'organisation à Petropolis (Brésil), en avril 2005 de l'atelier susmentionné sur la mise en œuvre de la restauration du paysage forestier.

II. Coordination des politiques et programmes avec les organes de l'Organisation des Nations Unies

A. Le Conseil économique et social et la session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2005

16. L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social, a décidé d'examiner, lors de sa session de haut niveau en septembre 2005, le rôle et les méthodes de travail des commissions techniques et des organes subsidiaires pertinents du Conseil économique et social. Par la suite, dans sa résolution 2004/63 du 23 juillet 2004, le Conseil a demandé à ses organes subsidiaires de contribuer, par son intermédiaire, à la session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, qui examinera également les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre des engagements adoptés dans le cadre de la Déclaration du Millénaire³. Comme suggéré dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité des mécanismes internationaux concernant les forêts (E/CN.18/2005/___), le Forum souhaitera peut-être s'appuyer sur les conclusions de cet examen afin de donner suite à la demande de l'Assemblée générale. Cela lui permettra par ailleurs de montrer à la communauté internationale de quelle façon les forêts, et le Forum lui-même, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'occasion qui serait ainsi donnée d'établir un lien entre le rôle des forêts et des objectifs généraux de développement, en traitant directement de questions figurant à l'ordre du jour du Conseil, comme c'est le cas cette année, pourrait se révéler bénéfique pour le Forum et il pourrait être souhaitable de renouveler l'expérience à l'avenir.

B. Suivi de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies

17. La Déclaration du Millénaire a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en septembre 2000. Elle contient un certain nombre d'objectifs et de

but en rapport avec l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, l'enseignement primaire universel, l'égalité entre les sexes, la santé, l'environnement et la constitution à l'échelle mondiale de partenariats en faveur du développement, fondés sur les décisions adoptées par les pays au cours des divers conférences et sommets organisés pendant les années 90 dans les domaines économique, social et connexes. Les forêts sont spécifiquement traitées dans la Déclaration, et le pourcentage des terres occupées par les forêts constitue un indicateur (n° 25) des progrès en vue de la réalisation de l'objectif n° 7 concernant le caractère durable de l'environnement. Le secrétariat du Forum a participé à plusieurs réunions interinstitutions et réunions d'experts sur les indicateurs concernant les objectifs du Millénaire et collaboré, avec la FAO et d'autres organisations, dans le cadre du sous-groupe sur l'environnement. Le Forum poursuivra l'examen de plusieurs de ces questions lors de sa cinquième session, à l'occasion de la réunion ministérielle de haut niveau, qui examinera le rapport du Secrétaire général sur les liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (E/CN.18/2005/__).

C. Commissions techniques du Conseil économique et social et commissions régionales

18. Les contacts avec d'autres commissions techniques et organes de l'ONU, en particulier la Commission du développement durable et les commissions régionales, ont revêtu une importance croissante pour le Forum et son secrétariat, conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. Les États Membres ont encouragé les commissions régionales à participer à la cinquième session du Forum et à contribuer à l'examen des perspectives régionales concernant les forêts, en particulier dans le cadre de la session de haut niveau du Forum.

D. Petits États insulaires en développement

19. Une réunion internationale organisée à Maurice en janvier 2005 a examiné l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁴, et adopté la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que la Déclaration de Maurice. Le Programme d'action établit un lien entre les forêts et d'autres questions, telles que l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques. La Stratégie de Maurice fait spécifiquement référence au processus intergouvernemental concernant les forêts, y compris aux propositions du Groupe/Forum, affirmant, dans un paragraphe distinct, la volonté des petits États insulaires en développement de gérer les forêts de façon rationnelle, ainsi que leur attachement aux travaux du Forum. Les efforts destinés à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des petits États insulaires en développement supposent des investissements afin d'offrir une formation appropriée en foresterie et exploitation des ressources naturelles, avec la participation des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires des États concernés. Le secrétariat du Forum a participé activement aux préparatifs de la réunion de Maurice, notamment à la réunion régionale pour les Caraïbes tenue à Trinité-et-Tobago en octobre 2003 (voir A/C.2/58/14, annexe, pour le rapport de la

réunion) ainsi qu'à la réunion préparatoire interrégionale, au niveau ministériel, tenue à Nassau (Bahamas) en janvier 2004 (voir A/58/782, annexe, pour le rapport de la réunion). Le secrétariat du Forum a également participé à l'Équipe spéciale interinstitutions présidée par le Groupe des petits États insulaires en développement de la Division du développement durable.

E. Activités du secrétariat du Forum au sein du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU

20. *Fonctions générales en tant que Division du Département des affaires économiques et sociales.* Le secrétariat du Forum participe activement aux activités interdépartementales du Département. Sur demande, il contribue aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents préparés à l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Il participe par ailleurs activement aux équipes spéciales chargées d'assurer une large participation à la préparation des différents débats des sessions de fond du Conseil économique et social, ainsi qu'aux discussions de groupe et tables rondes organisés par le Département. Le secrétariat contribue chaque année à la préparation du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil en fournissant des informations au sujet des recommandations formulées par le Forum en rapport avec les thèmes examinés par le Conseil. Afin de pouvoir contribuer de façon plus ciblée et plus explicite aux activités de l'ONU, il pourrait souhaiter envisager la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour chacune de ses sessions un débat sur le rôle des forêts en rapport avec le ou les thèmes des sessions de fond du Conseil pour l'année considérée, puis transmettre au Conseil toutes recommandations d'action pertinentes.

21. *Équipe spéciale sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement.* Le secrétariat du Forum a activement contribué aux travaux de l'Équipe spéciale du Département des affaires économiques et sociales sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement créé pour préparer, en collaboration avec d'autres organes de l'ONU, un cadre stratégique en vue d'intégrer les questions socioéconomiques aux activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. L'Équipe spéciale a organisé à New York, le 15 novembre 2004, une réunion d'experts qui a constitué un premier pas en vue de l'élaboration de ce cadre. Le secrétariat a participé à cette réunion, et plus particulièrement aux discussions consacrées à la gestion des ressources naturelles ainsi qu'aux forêts dans le cadre des conflits et de la consolidation de la paix.

22. *Participation à l'action du Département des affaires économiques et sociales à la suite du tsunami.* À la suite de la tragédie provoquée dans la région de l'océan Indien par le tsunami du 26 décembre 2004, le secrétariat du Forum a participé au message de soutien adressé par le Département. Il a également rappelé qu'une gestion irrationnelle des forêts avait de graves conséquences à long terme, soulignant l'importance des mangroves pour de nombreuses côtes tropicales, en particulier le fait qu'elles contribuaient à dissiper l'énergie des vagues. Alors que la reconstruction était engagée, le secrétariat a fait porter son attention sur les possibilités de reforestation côtière et de reconstitution de la végétation. La reconstitution des mangroves et la réintroduction d'autres espèces appropriées

présentent d'importants avantages, mais doit faire partie d'un plan forestier national réaliste élaboré dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières.

III. Organes régionaux

23. Au cours de ses troisième et quatrième sessions, le Forum a organisé diverses manifestations régionales afin de présenter des exemples de gestion durable des forêts. À sa troisième session, des représentants de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe et de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et de l'aménagement paysager du PNUE ont présenté les activités qu'ils mènent en commun en Europe. En outre, les participants ont pris connaissance des mesures prises sous les auspices du Système d'intégration de l'Amérique centrale pour les forêts ainsi que des activités menées dans le bassin de l'Amazone. La quatrième session a examiné les défis et les opportunités que présente la gestion durable des forêts dans les petits États insulaires en développement et en Afrique. La composante régionale de la cinquième session devrait être consacrée à la gestion durable des forêts en Asie.

24. Le secrétariat du Forum a encouragé l'établissement de liens plus étroits avec les organisations et les organes régionaux, et a tiré parti pour nombre de ses activités de leurs connaissances et de leurs réseaux de façon à renforcer la collaboration dans le domaine de la gestion durable des forêts. Par exemple, les commissions régionales des forêts de la FAO ont permis de porter la question des forêts au niveau national en donnant l'occasion aux responsables des agences nationales compétentes d'examiner des questions de politique forestière et des questions techniques les intéressant. Dans la plupart des régions, ces commissions se réunissent tous les deux ans et font rapport par l'intermédiaire de la Conférence et du Comité des forêts de la FAO au sujet de questions ayant une importance pour leur région respective. En 2004, quatre commissions ont organisé des ateliers et des séminaires consacrés à l'application des propositions du Groupe/Forum et des programmes au niveau national à cet effet. Le secrétariat du Forum travaille également avec les commissions régionales, en particulier la Commission économique pour l'Europe qui est la seule à traiter spécifiquement des forêts et du bois. Avec les autres commissions régionales, ces questions s'inscrivent dans le cadre plus général de la réalisation des objectifs du Millénaire et d'autres activités, telles que l'utilisation des ressources naturelles, la gouvernance, les sources d'énergie renouvelable et le développement durable.

25. Les ateliers régionaux constituent un bon moyen d'examiner et de comprendre les défis qui se posent, de rechercher comment résoudre des problèmes communs, d'établir la confiance et de jeter les bases d'une coopération entre pays et société civile. Par exemple, en 2004, l'Institut européen des forêts a organisé deux ateliers sur les incitations en faveur des forêts en Europe et sur la recherche dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Le secrétariat du Forum a participé à ces deux ateliers, lors desquels il a présenté des informations au sujet des aspects économiques liés aux forêts et des besoins en matière de recherche pour pouvoir élaborer des politiques au niveau mondial. Au niveau régional, il continuera d'aider les pays à adopter des programmes de gestion durable des forêts. Ainsi, il a pris des mesures afin de constituer un système de centre de coordination destiné à faciliter la communication entre partenaires régionaux et à assurer ainsi

une plus large participation. Il est également nécessaire d'élargir la représentation au sein du Forum afin d'y assurer un équilibre géographique. Pour cela, le secrétariat a cherché à simplifier le processus d'accréditation et à accroître l'intérêt d'une telle accréditation de façon à susciter une participation active d'organisations d'instruments, de partenariats et de mécanismes régionaux à ces sessions.

IV. Instruments internationaux et organisations internationales en rapport avec le secteur des forêts

A. Coordination avec les conventions découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

26. Étant donné que chaque organisme actif dans le domaine des forêts est indépendant et a un mandat distinct, le secrétariat du Forum organisera en avril 2005 un débat interinstitutions sur la coopération et les futures mesures dans le domaine des forêts auquel il a invité les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que la FAO, en sa qualité de président du Partenariat de collaboration sur les forêts. Cette réunion sera consacrée, entre autres, aux moyens de mieux coordonner les activités en s'appuyant sur les atouts respectifs de chaque organisme de façon à assurer une application harmonieuse des décisions adoptées par leur organe directeur respectif. Elle pourrait également examiner les aspects stratégiques de la coopération et de la coordination et chercher à identifier les domaines susceptibles de faire l'objet d'activités conjointes.

27. En avril 2004, les secrétariats des trois conventions susmentionnées ont organisé à Viterbo (Italie) un atelier sur les mesures destinées à promouvoir les synergies dans l'application des trois conventions de Rio dans le domaine des forêts et des écosystèmes forestiers afin, notamment, de permettre aux responsables de la coordination de chacun des trois secrétariats ainsi qu'à d'autres participants de se rencontrer. Les participants ont souligné qu'il était de plus en plus important de faciliter les contacts au niveau des pays entre les coordonnateurs de l'application des conventions et les représentants des organismes compétents en matière forestière par l'intermédiaire des mécanismes d'élaboration des politiques et de planification existants.

28. *Convention sur la diversité biologique.* L'application du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts de la Convention sur la diversité biologique (décision VI/22 de la Conférence des Parties à la Convention, annexe) repose sur les priorités et les besoins des pays. Le programme met notamment l'accent sur l'importance d'une coopération des secrétariats et des Parties avec le Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et leurs partenaires afin d'assurer la réalisation des objectifs énoncés dans les programmes forestiers nationaux ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux dans le domaine de la biodiversité. La coopération au niveau régional est également encouragée, par exemple à l'occasion de l'adoption de critères et d'indicateurs dans les programmes de travail forestiers, et afin d'encourager l'intégration de la collaboration intersectorielles. La Convention a estimé qu'il importait d'appuyer les propositions

d'action du Groupe/Forum sur les forêts, notamment celles concernant l'évaluation des biens et des services forestiers, et a insisté sur la nécessité d'harmoniser ses travaux avec les propositions d'action concernant les savoirs traditionnels. Elle a invité le Forum et les membres du Partenariat à préciser leurs points de vue au sujet de l'évaluation préliminaire réalisée par le secrétaire exécutif de la Convention concernant les rapports entre les propositions d'action du Groupe/Forum et les activités du programme élargi de travail de façon à tirer parti des synergies, à faciliter la mise en œuvre des activités apparentées des deux instruments et à éviter les doubles emplois.

29. *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.* À sa sixième session, tenue à La Havane du 25 août au 5 septembre 2003, la Conférence des Parties a recommandé que les pays parties à la Convention adoptent à titre prioritaire des techniques d'évaluation des forêts afin de pouvoir véritablement analyser la couverture végétale. La Conférence a demandé aux Parties d'intégrer, dans le cadre de politiques et de programmes tels que ceux concernant la gestion des forêts, l'élimination de la pauvreté et le développement durable, des mesures destinées à prévenir la désertification, à lutter contre celle-ci et à atténuer les effets de la sécheresse. Dans sa décision 12/COP.6, la Conférence a prié les secrétariats de la Convention, le Forum, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de collaborer afin d'encourager les activités avec les pays n'ayant qu'une faible couverture forestière. Une approche commune à l'égard des forêts sera élaborée, en collaboration avec le Processus de Téhéran notamment, afin de renforcer la capacité des pays à faible couverture forestière à lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la déforestation. Le Fonds pour l'environnement mondial, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Comité de la science et de la technologie et le Mécanisme mondial ont également été invités à accorder l'attention qu'il convient aux besoins spécifiques de ces pays. Étant donné que 2006 sera l'Année internationale des déserts et de la désertification, le Forum pourrait souhaiter établir des liens plus étroits avec la Convention sur la lutte contre la désertification et prévoir de contribuer aux discussions dans ce domaine lors de futures réunions.

30. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.* Le secrétariat du Forum a participé à la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵ tenue à Buenos Aires (Argentine) en décembre 2004. La Conférence a adopté une décision visant à simplifier les modalités et les procédures relatives aux projets de boisement et de reboisement de petite ampleur dans le cadre du Mécanisme de développement propre et à faciliter leur application. Elle a également adopté une décision concernant les bonnes pratiques en matière d'utilisation des terres, de changements d'affectation des terres et de foresterie en application des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et a terminé la rédaction des principes directeurs pour la notification des inventaires de gaz à effet de serre. Parallèlement à la session de la Conférence des Parties, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique s'est réuni afin d'examiner divers thèmes en rapport avec les forêts, notamment celui des produits en bois. Le secrétariat de la Convention a également incorporé les tableaux pour la notification de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie ainsi que les modifications techniques connexes aux directives pour l'établissement des communications

nationales des parties visées à l'annexe I de la Convention, partie I : directives pour la notification des inventaires annuels. Ces mesures auront un impact sur les diverses notifications en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto et s'inscrivent dans l'harmonisation des définitions relatives aux forêts, ainsi que dans les travaux de l'Équipe spéciale du Partenariat concernant la simplification de la notification.

B. Coopération avec les organisations internationales compétentes

31. *FAO*. La collaboration avec la FAO, que ce soit dans le cadre de l'appui que celle-ci apporte aux programmes forestiers régionaux, de la diffusion d'informations sur les forêts ou des activités engagées par l'intermédiaire de ses commissions régionales, a facilité l'application des propositions d'action du Groupe/Forum sur les forêts ainsi que le suivi, l'évaluation et la notification des progrès réalisés en vue de la gestion durable des forêts. Dans le cadre du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, elle a également, avec d'autres partenaires internationaux, aidé les pays à mieux comprendre et appliquer les mesures convenues au niveau international dans le domaine des forêts. La dix-septième session du Comité des forêts, tenue en mars 2005 à Rome, a été précédée par une réunion ministérielle de haut niveau consacrée à la coopération dans le domaine de la lutte contre les feux de forêt et à la gestion durable des forêts. Les ministres ont été invités à envisager de prendre des mesures afin de parvenir à un accord mondial pour lutter contre les feux de forêt et des mécanismes destinés à améliorer la coopération et la coordination intersectorielles au niveau national. Le bureau de la cinquième session et le secrétariat du Forum ont participé à la session du Comité des forêts, ce qui a permis au Forum à sa cinquième session d'appuyer ses travaux sur les résultats de la réunion ministérielle.

32. *Accord international sur les bois tropicaux*. Le secrétariat du Forum a participé aux trente-sixième et trente-septième sessions du Conseil international des bois tropicaux, qui est l'organe directeur de l'Accord international sur les bois tropicaux. L'Accord actuel vient à expiration le 31 décembre 2006 et les négociations en vue d'un nouvel accord sont en cours. Deux sessions ont été organisées sous les auspices de la CNUCED entre la tenue de la quatrième et de la cinquième session du Forum. La structure et la teneur du futur accord auront une importance considérable pour ce qui est de renforcer la coopération et la coordination des efforts en vue d'une gestion durable des forêts.

33. *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*. Le Directeur du secrétariat du Forum a participé à la réunion organisée par l'UNESCO à Paris en janvier 2005 intitulée « Biodiversité : science et gouvernance », à l'occasion de laquelle il a présidé un atelier sur la gestion durable de la biodiversité des forêts tropicales et subtropicales. En outre, le secrétariat du Forum a participé à la réunion d'experts du Centre mondial du patrimoine de l'UNESCO tenue à Nancy (France) en mars 2005 et consacrée au programme forestier du Centre ainsi qu'aux mesures prévues au cours des prochaines années. Le secrétariat est en train de renforcer ses liens avec l'UNESCO et considère que chacun devrait avoir une influence bénéfique sur le programme de l'autre.

34. *Union mondiale pour la nature (UICN)*. Le troisième Congrès mondial de la nature, qui s'est tenu à Bangkok en novembre 2004, a été consacré à quatre grands

problèmes du développement durable auxquels il est urgent d'apporter une réponse à savoir la perte de diversité biologique et la disparition des espèces; la gestion des écosystèmes; la santé, la pauvreté et la conservation; et les marchés, le commerce et l'environnement. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a organisé un certain nombre de manifestations et d'ateliers à l'occasion du Congrès. Le secrétariat du Forum a participé au Congrès ainsi qu'aux autres manifestations. Le Congrès a adopté la résolution WGC3.07 concernant la coopération internationale dans le domaine de la gestion des forêts (réf. CGR3.RES055F-Rev.1) par laquelle il prie, notamment, le Directeur général de l'Union de veiller à ce que celle-ci continue de participer activement aux réunions du Forum et aux futurs travaux et synergies du Partenariat.

35. *Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO)*. En collaboration avec l'Union, le secrétariat du Forum s'emploie à trouver à l'avenir un moyen de mieux mettre les connaissances et les conseils scientifiques au service de la prise de décisions avertie et de la mise en œuvre des politiques au niveau international. Le Service mondial d'information forestière, créé récemment, est un portail Internet permettant à ses utilisateurs d'accéder à des données mondiales sur les forêts, qui contient un navigateur et un moteur de recherche de métadonnées. Les données y sont recueillies grâce aux accords conclus avec de nombreux organismes travaillant dans le secteur forestier, ce qui permet à ces organismes d'améliorer la diffusion de l'information. Chef de file de cette initiative, l'Union collabore étroitement avec la FAO, le Centre pour la recherche forestière internationale, le secrétariat du Forum et d'autres partenaires. Le secrétariat est également membre du Comité directeur du Service mondial d'information forestière. Le Service sera présenté dans son intégralité à l'occasion du vingt-deuxième Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, qui se tiendra à Brisbane (Australie) en août 2005.

36. *Congrès mondial d'agroforesterie*. Le secrétariat du Forum a participé au premier Congrès mondial d'agroforesterie, organisé à Orlando (États-Unis d'Amérique) du 27 juin au 2 juillet 2004 sur le thème « créer ensemble des systèmes d'utilisation durable des sols », auquel ont assisté quelque 700 experts venus de 82 pays. Le 2 juillet, le Congrès a adopté la Déclaration d'Orlando, dans laquelle était soulignée la contribution des systèmes et des technologies d'agroforesterie à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Congrès a également engagé la communauté internationale, dont le Forum, à reconnaître le rôle et le potentiel de l'agroforesterie dans la réalisation des objectifs énoncés dans les engagements et accords internationaux.

37. *Groupe consultatif mondial sur les incendies de forêt*. Le Groupe consultatif de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'Organisation des Nations Unies s'emploie à améliorer la coopération et la collaboration internationales afin de lutter contre les incendies de forêt. Les membres du Groupe consultatif représentent des services forestiers gouvernementaux et des services de prévention des incendies de forêt, des organismes des Nations Unies, des instituts de recherche, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales. Le Groupe consultatif se compose de nombreux réseaux régionaux sur les incendies de forêt actifs dans toutes les régions du monde, et s'intéresse de près aux forêts et à la gestion forestière durable, d'où sa collaboration plus étroite avec le Forum. Le secrétariat du Forum a assisté à la première réunion du Groupe consultatif, qui s'est tenue en Allemagne les 3 et 4 décembre 2004.

V. Conclusions

38. Il existe un lien direct ou indirect entre les forêts et un certain nombre d'instruments contraignants ou non contraignants répondant à des objectifs propres et à des attributions précises qui en déterminent la portée dans le domaine forestier. Le fait qu'autant d'instruments et mécanismes concernent les forêts s'explique par la nature intersectorielle de la problématique. À l'échelle mondiale, on constate que certains aspects de la question des forêts sont examinés dans divers domaines par plusieurs organisations internationales et régionales.

39. Le Forum et son secrétariat s'emploient activement à améliorer la coopération et la coordination entre les divers organismes. Il faut néanmoins s'intéresser davantage à la question de la coordination des organismes internationaux, aux niveaux mondial, régional et sous-régional, en vue de mieux gérer et conserver tous les types de forêts et d'en assurer le développement durable. Il faut également s'attacher à la coopération et à la coordination politiques au niveau intergouvernemental afin de lutter contre l'inefficacité et notamment d'éviter de transmettre des messages contradictoires à différents organismes. Il faut en outre étudier les répercussions qu'ont sur les forêts les décisions prises dans d'autres secteurs et par d'autres organismes. Ainsi, les décisions du Forum doivent figurer en bonne place parmi les préoccupations des autres organismes afin de faire passer un message clair au niveau international. Il faut améliorer les synergies et mobiliser les ressources nécessaires à l'application au niveau national, en montrant aux intéressés, dans le secteur forestier comme en dehors, les avantages et toute la valeur des forêts.

40. Le Forum ne saurait être mieux placé pour faire progresser le cadre de gestion durable des forêts et pour jouer un rôle politique essentiel dans ce secteur. Il est capital d'améliorer encore les synergies entre les partenaires, notamment entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, et de renforcer la coopération et la coordination en ce qui concerne les politiques et les programmes, dans le secteur forestier comme en dehors. En suscitant davantage d'intérêt politique sur le rôle des forêts, le Forum contribue également à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

41. On considère également que le secteur forestier est à même de créer des synergies entre les conventions liées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. La coordination et la coopération effectives entre les conventions, ainsi qu'entre les organisations, les organismes et les mécanismes sur les forêts, sont importantes notamment parce qu'elles conduisent à améliorer l'utilisation des ressources et des compétences, à réduire les doubles emplois, à renforcer la communication et la diffusion de l'information et à susciter un plus grand intérêt politique. La collaboration entre les secrétariats devrait passer par l'échange régulier de renseignements, et chercher par exemple à obtenir des commentaires lors de l'élaboration des documents quand la matière relève d'autres secrétariats, par la participation à des manifestations conjointes et autres activités parallèles et par la coopération dans le cadre d'initiatives menées par les pays et les institutions. Les membres du Partenariat

de collaboration sur les forêts le considère comme un instrument de coopération efficace. Cette efficacité est due en grande partie à son caractère bénévole et informel, à sa taille raisonnable et surtout à la grande volonté de collaborer dont ses membres font preuve.

42. La collaboration entre les interlocuteurs nationaux du Forum et ceux des trois conventions liées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est également importante en vue de favoriser la coopération au niveau national, surtout à l'aide des politiques en place et des mécanismes de planification que sont les programmes forestiers nationaux. La coopération à l'échelle nationale a souvent été qualifiée de particulièrement utile pour encourager les synergies car c'est à ce niveau que l'application devient perceptible. Au niveau national, la collaboration et la coopération peuvent jouer un rôle déterminant en ce qui concerne la participation à grande échelle à la mise en œuvre de la gestion forestière durable. En outre, on a constaté que la coordination effective au niveau international était fonction de l'établissement d'une ligne de conduite nationale logique visant à transmettre un message cohérent aux organismes internationaux.

43. Au Département des affaires économiques et sociales, il convient également de traiter la problématique des forêts de manière plus cohérente et de mieux contribuer au dialogue sur le développement économique et social en général ainsi qu'aux débats sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement tenus en concertation avec d'autres départements du Secrétariat de l'Organisation. Étant donné que le Département des affaires économiques et sociales élabore actuellement un plan visant à répondre à ces questions, le Forum et son secrétariat (en sa qualité de division de ce Département) devraient envisager de jouer un rôle majeur dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

VI. Questions à examiner

44. Le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait souhaiter :

a) Favoriser les activités thématiques et régionales, pendant et avant les sessions du Forum, ainsi que les initiatives menées par les pays et les organisations, auxquelles il associerait les grands groupes, en aidant à organiser des manifestations régionales pendant les sessions du Forum, en encourageant l'échange continu de données d'expérience et en recentrant les débats interactifs entre experts et professionnels;

b) Inviter les commissions régionales, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et avec d'autres organismes et mécanismes régionaux existants tels que les commissions régionales des forêts qui relèvent de la FAO, à organiser des réunions et des activités régionales, s'il y a lieu, afin de contribuer aux travaux du Forum;

c) Envisager des moyens de mieux coordonner les activités dans le système des Nations Unies et entre les organismes régionaux et internationaux concernés afin de contribuer à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts;

d) Encourager la coordination intersectorielle, aux niveaux national et international, entre le secteur forestier et les autres secteurs afin de recenser et de limiter les effets qu'ont sur les forêts les décisions prises en dehors de ce secteur;

e) Encourager les dirigeants des organisations internationales à continuer d'appuyer le Partenariat de collaboration sur les forêts en vue de favoriser l'application des décisions du Forum et de mieux utiliser le Partenariat lors de l'exécution de programmes conjoints dans le cadre de leurs mandats respectifs;

f) Promouvoir la complémentarité entre les programmes forestiers nationaux et les plans d'action menés conformément aux conventions liées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement afin de continuer à intégrer la gestion durable des forêts dans les politiques intersectorielles;

g) Demander au secrétariat du Forum de continuer de participer activement au Partenariat et de lui apporter son soutien ainsi que d'améliorer la coopération avec les partenariats, mécanismes et organismes régionaux et internationaux concernés.

Notes

¹ Les trois conventions issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822) et la Convention sur la diversité biologique (*ibid.*, vol. 1760, n° 30619), toutes deux ouvertes à la signature lors de la Conférence, qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*ibid.*, vol. 1954, n° 33480). Ce dernier instrument a été adopté conformément à une recommandation de la Conférence figurant au paragraphe 12.40 d'Action 21 (voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II), par lequel l'Assemblée générale était priée d'établir, à sa quarante-septième session, sous son égide, un comité intergouvernemental de négociation, chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification avant le mois de juin 1994.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.I. et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ *Rapport de la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement, Bridgetown, La Barbade, 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁵ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.